

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DFS

Date

15 février 2024

Numéro

24.122

Heure

23h11

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste

Titre : RHNe et groupe Volta – La famille n'a pas été invitée au mariage !

Contenu :

À la suite de l'annonce faite le 1^{er} février 2024 concernant le passage des structures médico-chirurgicales du groupe Volta en mains du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

Aspect économique :

1. En juin 2023, *Arclin* relevait la difficulté financière de la clinique Volta, qui cherchait des investisseurs. Le Conseil d'État peut-il nous éclairer sur les fonds qui seront dédiés à la recapitalisation de la structure et sur la capacité financière de RHNe pour une telle opération dans le cadre d'un budget 2023 largement déficitaire de 12 millions de francs ?
2. Quel est l'impact financier prévu de cet agrandissement du champ d'action de RHNe (aujourd'hui 110'000 consultations réalisées) pour ce dernier ? Pour l'État ? Et quelle est la projection dans le cadre du changement de financement (financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires – EFAS) ?
3. RHNe et admed, qui sont par ailleurs des fondations, sont actionnaires majoritaires. Quelles sont les relations avec les actionnaires et la gestion des profits ?
4. Après avoir fermé des structures de proximité, RHNe se réjouit de l'absorption de sept structures en prétextant la proximité. Or, les sites existants sont exclusivement à Neuchâtel, Fleurier et La Chaux-de-Fonds. Le Locle et le Val-de-Ruz sont annoncés en projet pour 2024. Quels coûts d'infrastructures sont prévus ?

Aspect systémique :

5. En quoi l'efficacité du dispositif sanitaire neuchâtelois peut-elle être améliorée par une structure existante et non saine économiquement ?
6. Comment le Conseil d'État imagine-t-il que ce mariage pourra décharger les structures hospitalières, puisqu'à ce jour tel n'est pas le cas ?
7. Comment cela répond-il à la pénurie de médecins de premier recours ?
8. Dans cet agrandissement qui propose pour l'hôpital public « *d'étendre son réseau ambulatoire au plus près de la population neuchâteloise et d'imaginer des synergies pour améliorer les flux en matière de chirurgie ambulatoire, en plein développement* », ne confond-on pas « soins de premier recours » et « prestations (chirurgicales) ambulatoires » ?

Aspect social :

9. Les conditions de travail ne sont pas évoquées : le groupe Volta n'applique pas la CCT21. Comment le Conseil d'État pense-t-il gérer cette inégalité de traitement ? Dans le cas où il serait décidé d'appliquer la CCT21, quel impact est prévu sur les finances de RHNe, qui peine à appliquer ses engagements conventionnels (revalorisation de la grille salariale) pour les soignants et pour les médecins/chirurgiens ?

Aspect politique :

La démarche ne génère-t-elle pas une escalade des prestations de soins (et non de santé) dans le canton, en contradiction avec les recommandations actuelles ?

Développement (commentaire aux questions)

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Anne Bramaud du Boucheron

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Hugo Clémence	Anita Cuenat	Marinette Matthey
Katia Della Pietra	Corine Bolay Mercier	Julie Courcier Delafontaine
Assamoi Rose Lièvre		